

# BPJEPS ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS

## Les épreuves du Test de sélection :

### **Contenu des épreuves de sélection :**

1. Une épreuve écrite : dissertation sur un sujet en rapport avec les activités physiques pour tous, vérifiant la maîtrise de l'expression écrite, les capacités d'analyse et les ressources culturelles.
2. Un entretien portant sur :
  - Les motivations du candidat
  - Le projet professionnel
  - L'adéquation du projet de formation du candidat avec l'architecture de la formationla validation des engagements : (employeur-structure d'accueil, tuteur, financement)

*Le candidat devra se présenter à l'entretien avec un dossier professionnel composé de deux parties :*

- un Curriculum-Vitae avec justificatifs (diplômes, attestations etc.)
- un dossier de motivation de 4 à 5 pages précisant son parcours professionnel (expérience dans la pratique et dans l'animation des APS) et son projet professionnel. Ce document, présenté par le candidat permettra d'évaluer la cohérence de la démarche de formation professionnelle.

3. Une épreuve d'opposition collective : permettant de vérifier la capacité des candidats à suivre les séquences pratiques d'activités physiques lors de leur formation.

### **Coefficient des épreuves de sélection :**

Les coefficients de ces épreuves seront communiqués en amont aux candidats afin qu'ils sachent sur quoi ils seront évaluer prioritairement :

Epreuve écrite : coefficient 1

Ce qui est testé prioritairement :

- Capacité à organiser ses idées
- Capacité à rédiger correctement

Entretien Oral et dossier de présentation :                    coefficient 2

Ce qui est testé prioritairement :

- Capacité à élaborer un document à caractère professionnel.
- Existence d'un projet professionnel.
- Personnalisation de la présentation.
- Qualité de présentation orale d'un document.
- Capacité à s'entretenir avec un jury : écoute et prise en compte des questions posées, argumentation.
- Capacité à s'intégrer dans un groupe en formation.
- Existence d'une motivation forte.
- Capacité à utiliser l'outil informatique.

Epreuve d'opposition collective :                    coefficient 2

Ce qui est testé prioritairement :

- Capacité physiques.
- Capacités motrices
- Capacité d'assimilation et de retranscription d'une ou plusieurs consignes
- Capacité à s'intégrer dans un groupe.



**Comité Départemental Olympique et Sportif de Lot-et-Garonne**

Responsable BPJEPS APT : Alexis COUTURIER

Maison des sports – 997-A, avenue du Dr Jean Bru – 47000 AGEN

Tél: 05.53.48.32.50 ou 06.50.69.42.49 – Mail : [alexiscouturier@franceolympique.com](mailto:alexiscouturier@franceolympique.com)

*Organisme de formation enregistré sous le numéro 72 47 01261 47 auprès du préfet de région Aquitaine.*